



Mairie de Louannec

Côtes d'Armor

A Louannec, le 3 février 2026

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie, le :

Mercredi 11 février 2026 à 20 heures 00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Subventions 2026
- 2- Admissions en non-valeur
- 3- Toiture du restaurant scolaire
- 4- Travaux au Camping
- 5- Travaux & mobilier Centre de loisirs & Espace jeunes
- 6- Missions « Argent de Poche »
- 7- Personnel communal : Avancements de grade & Saisonniers
- 8- Questions diverses

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Gervais EGAULT.

